

**DELEGATION DE SIGNATURE**

- VU** *le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;*
- VU** *le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;*
- VU** *le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;*
- VU** *les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;*
- VU** *la délibération de la Commission de la Recherche réunie en séance le 10 décembre 2020 ;*
- VU** *l'arrêté SAGJ-21-076 portant nomination de Sébastien GEORGE en tant que Directeur du LIUM et de Sylvain MEIGNIER et tant que Directeur adjoint du LIUM ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS****ARRETE****ARTICLE 1 – Champ de la délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Sébastien GEORGE, Professeur des Universités, Directeur du LIUM, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant le laboratoire LIUM, les actes énumérés ci-dessous.

Délégation de signature est donnée, en l'absence et avec l'accord de Sébastien GEORGE, Professeur des Universités, Directeur du LIUM, à Sylvain MEIGNIER, Professeur des universités, Directeur adjoint du LIUM, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant le laboratoire LIUM, les actes énumérés ci-dessous.

***Personnels BIATSS et Enseignants affectés au laboratoire***

- Ordres de mission sur le territoire français métropolitain ;
- Ordres de mission sur le territoire français (hors métropole) et le territoire étranger à condition qu'ait été signée au préalable la demande d'autorisation d'absence à l'étranger par le service des Relations Internationales des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés au laboratoire, et missionnés par ledit laboratoire ;
- Autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les besoins du service concernant les agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés audit laboratoire ;

***Exécution des opérations budgétaires***

- Signature des actes relatifs à la constatation des recettes propres de son service ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits qui se traduisent par l'émission d'une facture de recette ;
- Ordres de mission, états liquidatifs des frais de déplacement, ainsi que tous les documents afférents aux déplacements professionnels des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés au sein de son service sur l'ensemble du territoire français et étranger;

- Engagements juridiques, à savoir la signature des bons de commande pour les achats de fournitures et services :
  - o Inférieurs au seuil de passation des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables<sup>1</sup>
  - o et dans la limite du budget alloué à son service concernant le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) listés en Annexe 1.
- États de mise en paiement et ordres de paiement ;
- Certification des services faits pour les CRB listés en Annexe 1.

**ARTICLE 2 – Entrée en vigueur**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités.

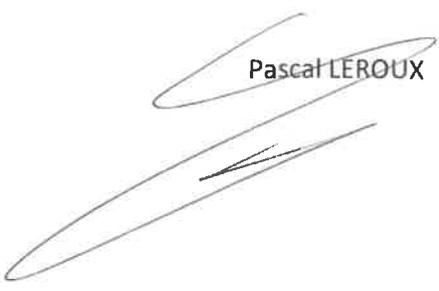
La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou des missions du délégataire.

**ARTICLE 3 – Exécution**

Le Directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec formulaire d'accréditation signé du délégataire)



Pascal LEROUX

Arrêté transmis au recteur le : 23/06/2021 Publié le : 23/06/2021

<sup>1</sup> Ce seuil est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 40000€. Il est révisé tous les 2 ans. L'information est diffusée sur l'intranet du service achats et commande publique, onglet « effectuer un achat ponctuel ou particulier », « procédure d'achats ».

**Annexe 1 : Centres de responsabilité budgétaire****Laboratoires de recherche :**

**901RELIU  
905RELIU  
909RELIU  
901RELIU  
909RELIU  
909RELIU53**